



Newsletter

Mai 2025



Récupération du précompte mobilier par le biais de la déclaration d'impôt

En avril, vous avez reçu par e-mail une attestation de notre part que vous pouvez utiliser pour compléter votre déclaration d'impôt. Si vous n'avez pas reçu cette attestation, veuillez vérifier dans vos courriers indésirables.

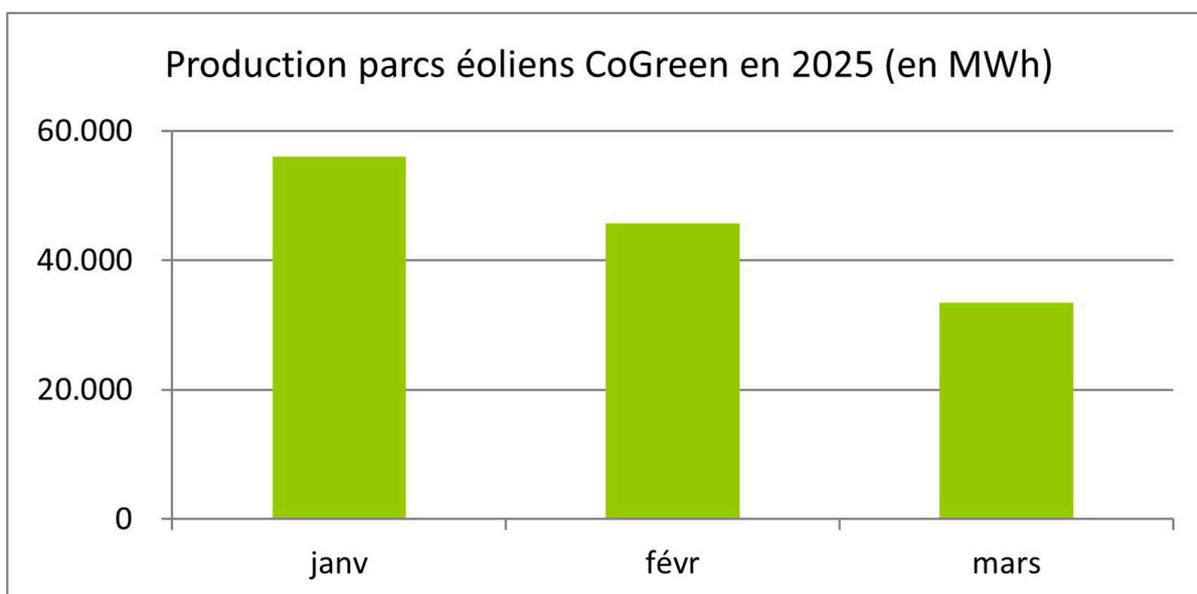
Cadre VII - REVENUS DES CAPITAUX ET BIENS MOBILIERS

A. REVENUS DE CAPITAUX AVANT DÉDUCTION DES FRAIS D'ENCAISSEMENT ET DE GARDE		
1. Revenus dont la déclaration est facultative et précompte mobilier imputable afférent aux revenus exonérés		
a) Revenus dont la déclaration est facultative (qui ne sont pas exonérés de l'impôt des personnes physiques) :		
1) avec précompte mobilier de 30 % :	1160-04	2160-71
2) avec précompte mobilier de 20 % :	1161-03	2161-70
3) avec précompte mobilier de 15 % :	1162-02	2162-69
4) avec précompte mobilier de 5 % :	1436-19	2436-86
b) Précompte mobilier imputable retenu sur les dividendes qui (pour maximum 833 euros (1)) sont exonérés de l'impôt des personnes physiques :	1437-18	2437-85

Production d'énergie durant les premiers mois de 2025

Au cours des trois premiers mois de 2025, les parcs éoliens de CoGreen ont produit 135.103 MWh, soit une capacité suffisante pour couvrir la consommation électrique moyenne de 154.404 ménages.

Vous trouverez régulièrement une mise à jour des données de production par parc sur notre site internet www.cogreen-engie.com.



Invitation à l'Assemblée Générale Ordinaire



En tant qu'actionnaire, vous êtes cordialement invité à assister à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de CoGreen, **le vendredi 20 juin 2025** à 10h00 dans les bâtiments d'ENGIE, Boulevard Simon Bolivar 36, 1000 Bruxelles.

Si vous comptez y assister, merci de nous avvertir de votre présence **avant le 1er juin 2025** en envoyant un e-mail avec votre nom, votre parc éolien et votre numéro d'actionnaire à info@cogreen-engie.com

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2024.
2. Rapport du Commissaire relatif à l'exercice 2024.
3. Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice 2024 et affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs.
5. Décharge à donner au Commissaire.
6. Mandats.

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire, différents documents juridiques feront l'objet de commentaires explicatifs. Vous trouverez ces documents sur notre site web : www.cogreen-engie.com

À l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, nous vous invitons à une présentation sur « des conditions environnementales autour de nos parcs éoliens » par Veerle Wauters du département Health Safety & Environment Renewable Energies BeNeLux.

[Plan d'accès](#)→

© 2025 Electrabel sa, tous droits réservés
www.engie.be | [Conditions](#) | [Vie privée](#) | [Contact](#)

Merci de ne pas répondre à cet e-mail. Les réponses ne seront pas traitées.

